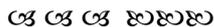


Conceptualisation statistique du champ de la culture

Valérie DEROIN
décembre 2011
12 p.



Éditées conjointement, ces deux publications rendent compte des **travaux statistiques menés par le ministère de la Culture français, au niveau national et européen**. Né à la fin des années 2000 à l'initiative de l'office statistique de l'Union européenne Eurostat, le réseau du **Système statistique européen sur la culture ESSnet** a mené, au cours des années 2009 à 2011, un **exercice de définition de l'approche statistique de la culture commune à l'ensemble des États membres**. Le DEPS s'est associé étroitement à ces travaux, notamment en dirigeant les travaux du groupe chargé de l'exercice préalable de conceptualisation du champ de la culture, nécessaires pour garantir la comparabilité des enquêtes statistiques.

Approche statistique européenne de la culture (Culture études) présente la synthèse des travaux menés par les quatre groupes thématiques (publication bilingue, en français et en anglais).

Conceptualisation statistique du champ de la culture revient sur les différentes nomenclatures françaises, européennes et internationales, en précise les principes d'emboîtement et replace ainsi les différents systèmes statistiques dans une perspective extraterritoriale.

1. L'approche statistique européenne de la culture : définition préalable du cadre

Sous l'égide d'Eurostat, quatre groupes de travail (*task force*) réunissant des représentants qualifiés des 27 pays ont travaillé sur un thème spécifique :

- le groupe 1 (TF1) : cadre et définitions des statistiques culturelles ;
- le groupe 2 (TF2) : financement de la culture et dépenses culturelles ;
- le groupe 3 (TF3) : économie de la culture et emploi ;
- le groupe 4 (TF4) : pratiques culturelles et aspects sociaux.

Le premier groupe de travail, dont le DEPS dirigeait les travaux a choisi de maintenir, tout en le faisant évoluer, le cadre initialement défini en 2000 par l'European Leadership Group (LEG) qui consiste à délimiter les activités culturelles en croisant des domaines et des fonctions. Dix domaines ont été retenus : patrimoine, archives, bibliothèques, livre et presse, arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel et multimédia, architecture, publicité et artisanat d'art ; six fonctions économiques sont identifiées : création, production/édition, diffusion/commerce, préservation, éducation, administration/réglementation.

Les évolutions introduites par le cadre 2011 tiennent compte, à la fois, des innovations technologiques de la décennie qui modifient le cadre de production et de diffusion des

produits, biens et services culturels, de l'actualisation du cadre international (Unesco, 2009) et des nomenclatures nationales et internationales (2008).

Le cadre défini par l'ESSnet-culture a pour caractéristiques essentielles de ne pas introduire de hiérarchie entre les domaines culturels et de placer la fonction de création au centre du processus. En outre, il reconnaît le patrimoine culturel immatériel au sein du domaine du patrimoine.

2. Financement de la culture et dépenses culturelles

Le deuxième groupe de travail concernait les dépenses publiques, qui jouent un rôle, sinon essentiel, du moins spécifique dans le financement de la culture. Le secteur le plus significatif dans ce domaine est celui des administrations publiques (S-13) au sein desquels 3 sous-niveaux ont été distingués : central, régional et local. La collecte de données se heurte à la diversité des approches d'un État à l'autre : disparité des enquêtes, ventilation divergentes, fréquence des changements organisationnels ou comptables. L'ensemble des constats tend à hypothéquer la comparabilité des données.

En termes de dépenses culturelles des ménages, les enquêtes harmonisées sur les budgets des ménages (HBS) permettent de disposer de données uniformisées à l'échelon européen.

Le groupe de travail a formulé des préconisations méthodologiques pour améliorer la collecte des données statistiques relatives aux dépenses culturelles publiques.

3. Défis et concepts des secteurs culturels, emplois et métiers culturels

Faisant suite au livre vert de la Commission européenne *Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives* (2010) et dans la perspective de la stratégie économique de l'UE Europe 2020, qui définit notamment l'emploi culturel comme l'un des enjeux majeurs de cette nouvelle stratégie, le troisième groupe de travail s'est attaché à définir un champ commun des secteurs culturels.

Les secteurs culturels définissent un segment économique indépendant au sein du champ de la culture, qui rassemble toutes les entreprises et commerçants indépendants impliqués sur ce marché, de la création à la distribution de produits et services artistiques. En revanche, les entreprises, organisations ou associations sans but lucratif ne font pas partie de la définition du concept de « secteurs culturels » mais restent dans celui « d'activités culturelles ».

Les emplois et métiers culturels ont également fait l'objet d'une définition – professions à des fins d'expression artistique destinées à générer, développer, préserver ou refléter des valeurs culturelles, ou à créer, produire ou diffuser des biens et services culturels, généralement protégés par le droit d'auteur – et d'une délimitation. Plus de 120 professions artistiques et culturelles ont été identifiées dans 48 groupes professionnels au sein de la classification internationale type des professions (CITP).

Le groupe de travail européen a défini les principaux indicateurs à retenir pour la production de données relatives au champ de la culture.

4. Pratiques culturelles et aspects sociaux de la culture

La mesure de la participation des citoyens à la vie culturelle distingue préalablement trois niveaux d'engagement dans les pratiques culturelles : les pratiques en amateur, la fréquentation des lieux et événements culturels et la participation sociale ou bénévolat.

Un module de 26 questions sur les pratiques culturelles et la participation citoyenne est décrit comme exemple de questionnaire qui pourrait être mis en place dans plusieurs pays afin de mesurer les pratiques culturelles et leur évolution dans une Europe en mutation.

5. Champ statistique de la culture en France et en Europe

Le « Culture méthodes » rappelle les principes méthodologiques préalables à la comparaison statistique du champ de la culture et les **enjeux de comparabilité des données entre l'échelon national et les échelons européen et international**.

L'approche statistique peut se faire par **activités ou par produits**. Par activités, la nomenclature nationale de l'Insee, s'emboîte avec la nomenclature européenne de la Nace, laquelle est conforme au cadre mondial de la Classification internationale type par industrie utilisée par l'ONU. De même, la classification par produits française (CPF, Insee) s'emboîte avec la classification statistique des produits associés aux activités dans la Communauté économique européenne (CPA, Eurostat) et avec la classification des produits centrale (CPA, ONU).

Les nomenclatures d'activités française (Naf Rév-2, 2008) et européenne (Nace Rév-2, 2008) ont toutes deux été revues et sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, dans un souci de cohérence. Le **niveau national est affiné et permet de détailler plus précisément les activités artistiques**. Ainsi, il distingue par exemple la création en arts plastiques (90.03A) de celle des arts littéraires ou de la composition musicale (90.03B) ; il différencie la production de films et programme pour la télévision (59.11A) des films pour le cinéma (59.11C) ou encore la distribution audiovisuelle cinématographique (59.13A) de la distribution vidéo (59.11C).

La définition européenne d'un champ statistique de la culture, dans laquelle le ministère de la Culture français s'est largement investi permettra de **disposer de données fiables, comparables et régulières**, afin que des **études d'ordre économique et social puissent être produites pour démontrer le poids de l'activité culturelle, au niveau national, européen, mais aussi mondial**.

